REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°69-237/PR-MJL

du 17 Septembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 234/PR du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi N° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents;

VU la Loi N°65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

VU le Décret N° 62/PR-MJL du 17 Septembre 1965, portant nomination de Monsieur DURAND Alexandre, Magistrat du 3ème grade, 4ème échelon, en qualité de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Porto-Novo ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 7 Août 1969;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE Ier.- Est rapporté le Décret N° 62/PR-MJL du 17 Septembre 1965, portant nomination de Monsieur DURAND Alexandre Magistrat du 3ème grade, 4ème échelon, en qualité de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Porto-Novo.

.../2

ARTICLE 2.- Mr DURAND Alexandre, Magistrat du 3ème grade, 4ème échelon, est nommé Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter du 1er Octobre 1969, sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Pour le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation
absent,
Le Ministre de la Fonction Publique,
de la Réforme Administrative et du
Travail, chargé de l'Intérim,

Albert OUASSA

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 - IAA 1 -
Ministères 9 - MJL 6 - PG-PCA 4 - SGM 10 -
DGAJL 4 - SGPR 1 - Gdé Chanc. 1 - DEP 2 -
Dtion Stat. 2 - DN 1 - CSM 4 - DCCT 1 -
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - Intéressé 1 -
JORD 1.-